

QUÉBEC MUNICIPAL

26 février 2009

Sainte-Agathe-des-Monts – Condamnation d'une ville polluante

La Ville doit améliorer son système d'épuration dans les 30 jours et cesser de verser ses eaux usées non-traitées dans la rivière du Nord, lui ordonne la Cour supérieure.

Dans la décision qu'il a rendue la semaine dernière, le juge Louis-Paul Cullen attribue la situation au « laxisme persistant de la Ville et du ministère des Affaires municipales » pour leur tolérance au non-respect des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La poursuite a été engagée par l'Association de protection de l'environnement du lac Raymond et de la rivière du Nord et son président, monsieur Guy Drouin, qui ont réclamé une injonction pour faire interdire à la Ville tout déversement non autorisé.

Québec municipal <http://www.quebecmunicipal.qc.ca> est un portail d'affaires municipales et d'information qui s'adresse au personnel des municipalités, aux élus et aux différents intervenants oeuvrant dans le monde municipal. Devenez membre et bénéficiez des services offerts: bulletin d'information municipale, Actualités, Dossiers, Politique